

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 20 mai 2022	N° 2022-238

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h50
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00
M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à 16h15
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00
Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00
Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 14h30
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15
Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25
M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00
M. Michel POIGNONEC à Gwénaél LAMARQUE à partir de 11h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 20 mai 2022	Délibération
	Direction des Bâtiments	N° 2022-238

Opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Garonne Eiffel - groupe scolaire Deschamps - Avenant 2 à la convention - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le projet de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Garonne Eiffel s'inscrit dans le cadre de l'opération d'aménagement "Bordeaux Euratlantique". Le programme des équipements publics de la ZAC prévoit la réalisation du groupe scolaire "Deschamps" d'une capacité de 18 classes comprenant une école maternelle de 7 classes, une école élémentaire de 11 classes, un service de restauration, des locaux communs comme des espaces réservés au centre de loisirs et une salle polyvalente accessible à des tiers en dehors des heures scolaires.

Ce projet d'environ 4 500 m² est intégré à un ensemble immobilier d'une superficie de 11 000 m².

La ville de Bordeaux est associée au projet réalisé sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE) à titre de maître d'usage et futur gestionnaire dès sa mise en service.

En 2019, la ville de Bordeaux a souhaité enrichir le programme initial de l'opération en demandant la construction d'un logement de fonction de 55 m² pour un agent logé, intégré au groupe scolaire, pour un montant estimé à 77 961€ Hors taxes (HT opération). Un premier avenant à la convention a alors été validé par la délibération D 2019-408 du conseil municipal de Bordeaux, précisant que ce logement était à 100% à la charge de la ville.

Depuis, la ville de Bordeaux a formulé une nouvelle demande de réhausse des garde-corps à 1,50 m de hauteur, pour un montant évalué à 109 681,09 € HT pour l'opération. Cette dépense est également prise en charge à 100% par la ville.

Parallèlement, l'opération a connu des évolutions et aléas portées conjointement par Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux, s'agissant :

- de la réhausse de la cote de seuil de +25 cm, à la suite de l'arrêté préfectoral « loi sur l'eau » délivré le 12 décembre 2017, complété par le porter à connaissance initié par Monsieur le Préfet en date du 8 février 2019. Le coût supplémentaire induit pour le groupe scolaire est de 197 454,72 € HT,
- du traitement de matériaux amiantés apparus en phase travaux, générant une plus-value de 235 526 € HT et impliquant un décalage du planning de livraison au 30 juin 2022,
- de l'actualisation du prix de l'ouvrage suite à la signature de la vente en l'état de futur achèvement (VEFA) par Bordeaux Euratlantique le 15 juillet 2019,

- de l'ajout d'une ombrière végétalisée dans la cour à l'étage pour un montant de 143 713,88 €HT,
- du renforcement de la végétalisation de l'école pour un montant de 211 691,40 €HT,
- d'améliorations et adaptations techniques diverses pour un montant de 159 623,74 € HT,
- de la moins-value pour la fourniture de mobilier, retiré du cadre de l'EPA, soit -255 030,69 €HT.

L'ensemble de ces évolutions porte le coût global du groupe scolaire à 583 454 € HT / classe, hors logement du gardien et hors réhausse du garde-corps, ces derniers points étant financés à 100% par la ville à hauteur de 187 642,09 €HT (77 961 + 109 681,09).

Ces évolutions de programme ont été entérinées par quatre avenants à la convention entre Bordeaux Métropole et l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE).

Il convient par symétrie d'actualiser la convention qui lie Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux en intégrant ces éléments financiers et calendaires.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code de l'urbanisme et en particulier ses articles R 311-4, de R 311-1 à R 311-12,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le décret ministériel n°2010-306 portant création de l'EPA Bordeaux Euratlantique,

VU l'arrêté préfectoral du 14 mars 2016 portant création de la ZAC Garonne Eiffel,

VU la délibération n°2017-526 approuvant le protocole cadre de la ZAC Garonne Eiffel et portant

accord sur le principe de réalisation du programme des équipements publics,

VU la délibération n°2017-626 approuvant la convention de réalisation du groupe scolaire Deschamps,

VU la délibération n°2017-627 approuvant la convention de réalisation du groupe scolaire Deschamps entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux,

VU la délibération n°2018-102 portant avis de Bordeaux Métropole sur le dossier de réalisation de la ZAC Garonne Eiffel,

VU l'arrêté préfectoral portant approbation du programme des équipements publics de la ZAC Garonne Eiffel en date du 27 décembre 2018.

VU le protocole de partenariat 2010-2024 de l'Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique.

VU la délibération n°2019/400 en date du 12 Juillet 2019, par laquelle Bordeaux Métropole approuve et autorise son Président à signer l'avenant n°2 à la convention fixant les modalités de réalisation et de financement du groupe scolaire Deschamps,

VU la délibération n°2021/16 en date du 29 janvier 2021, par laquelle Bordeaux Métropole approuve et autorise son Président à signer l'avenant n°3 à la convention fixant les modalités de réalisation et de financement du groupe scolaire Deschamps,

VU la délibération n°2022/30 en date du 28 janvier 2022, par laquelle Bordeaux Métropole approuve et autorise son Président à signer l'avenant n°4 à la convention fixant les modalités de réalisation et de financement du groupe scolaire Deschamps,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la réalisation du logement de gardien et la réhausse des garde-corps sont pris en charge à 100% par la ville, et le reste des évolutions est co-financé à 80% par Bordeaux Métropole et à 20% par la ville,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de l'avenant 2 ci-annexé, définissant les engagements réciproques dans le cadre de la réalisation de ce groupe scolaire entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant et tout document afférent relatif à la construction du groupe scolaire Deschamps.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Contre : Monsieur MORISSET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 24 MAI 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 24 MAI 2022	la Vice-présidente,
	Madame Christine BOST